

S.E.L.A.R.L. DAVID AMSELLEM – GAEL KTORZA

19 janvier 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 18 novembre 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société civile professionnelle « SCP David AMSELLEM – Gaël KTORZA », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Roquevaire (Bouches-du-Rhône), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « DAVID AMSELLEM – GAEL KTORZA »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :

David AMSELLEM, Gaël KTORZA